

Séminaire thématique de l'AIST

Direction générale des Finances publiques de la France

Paris – France – 2 et 3 juillet 2014

## **RESTITUTION ATELIER 2**

« Le Compte Unique du Trésor »

### **1. Quel est le cadre juridique et réglementaire qui vous paraît le plus adéquat pour la mise en place du CUT ?**

- ✓ Loi organique relative aux lois de finances ;
- ✓ Lois de finances annuelles ;
- ✓ Décrets d'application des lois de finances, notamment le décret portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- ✓ Convention de mise en place du CUT entre le Ministère en charge des Finances, la Banque Centrale et éventuellement les banques commerciales.

### **2. Il existe plusieurs types d'organisation administrative dans le domaine des finances de l'Etat, d'après vous quel est le modèle adéquat en la matière de :**

- **Exécution du budget de l'Etat**
- ✓ Indépendamment de l'organisation de la phase administrative de la dépense publique (système à ordonnateurs multiples ou à ordonnateur unique) ou de mobilisation des ressources publiques,

il convient de mettre en place un modèle bâti autour d'une gestion centralisée de la trésorerie par les services du Trésor public ;

- ✓ Idéalement, il conviendrait de mettre en place un dispositif déconcentré de prise en charge et de mise en paiement des dépenses publiques organisé autour d'un interlocuteur unique du Trésor (mandataire du compte de règlement du Trésor) auprès du système bancaire chargé de l'exécution des ordres de paiements émis par l'ensemble des comptables payeurs dans le système de règlement.
  - **De la collecte des impôts et taxes**
- ✓ Mettre en place un mécanisme de nivellement automatique quotidien des comptes dédiés à l'encaissement des recettes (que ces comptes soient ouverts dans les banques commerciales ou à la banque centrale) et de dégagement des sommes perçues en espèces selon des périodicités bien établies et des plafonds autorisés.
  - **De la tenue de la comptabilité**
- ✓ Organiser la tenue de la comptabilité de l'Etat autour d'un référentiel comptable partagé par tous les acteurs de la chaîne de recouvrement des ressources, de paiement des dépenses et de gestion de la trésorerie avec un aménagement au besoin en fonction de leurs champs de compétences afin d'assurer une bonne traçabilité des opérations d'encaissement et de décaissement qui impactent le compte Unique du Trésor.
- ✓ Assurer un mécanisme de centralisation et de consolidation comptable fiable et régulier selon des périodicités prédéfinies et au moyen de comptes de liaison, de la comptabilité de l'Etat et des organismes publics assujettis au Compte Unique du Trésor.

### **3. Pensez-vous que le réseau bancaire privé peut jouer un rôle important dans :**

- **Le processus d'exécution des dépenses de l'Etat**
- ✓ Le réseau bancaire privé joue un rôle important dans le processus d'exécution de la dépense publique en ce sens qu'il constitue un élément majeur de la bancarisation des dépenses publiques en

évitant ainsi les gros paiements en numéraires avec tous les risques et inconvénients qui s’y attachent.

- ✓ Dans certains cas, le réseau bancaire privé peut constituer un palliatif à l’insuffisante déconcentration des banques centrales.
- **Dans le domaine de la collecte des impôts et taxes**
- ✓ Le réseau bancaire privé joue un rôle clé dans la facilitation de l’encaissement des ressources par la pluralité des services et moyens de paiement offerts, la célérité des opérations d’encaissement et de mise à disposition des ressources, ainsi que la modernisation des outils de communication de l’information sur les comptes bancaires ;
- ✓ Le réseau bancaire privé constitue un palliatif à l’insuffisante déconcentration des banques centrales et des services de recouvrement de l’administration financière.
- ✓ Certaines banques commerciales offrent même des facilités de paiement des impôts et taxes à leurs clients qui connaissent des difficultés ponctuelles de trésorerie.

#### **4. Quels sont les moyens adéquats à mettre en place pour la remontée de l’information ?**

Afin d’accompagner efficacement la mise en place d’un CUT, il s’avère indispensable de mettre en place un système d’information comptable intégré :

- ✓ accessible à tous les acteurs du CUT ;
- ✓ couvrant l’ensemble des métiers de gestion des finances publiques notamment, la chaîne de la dépense publique, le circuit de la recette, la prévision et la gestion de la trésorerie, la gestion de la dette publique ;
- ✓ permettant la remontée de l’information financière et budgétaire en temps réel ;
- ✓ interfacé avec les systèmes d’information des banques partenaires.